

## Procédures de réclamations pour les bénéficiaires de L'Initiative d'innovation rurale de l'est de l'Ontario (IIREO)

### OBLIGATOIRE

Une réclamation peut être effectuée pas plus de quatre fois par année et pas moins de deux fois par année.

Lors de la soumission d'une réclamation, les documents suivants doivent être envoyés:

- Formulaire de réclamation;
- Toutes les factures;
- Preuves de paiement (voir preuves de paiement admissibles ci-dessous)
- Rapport mi-mandat
- Rapport final (seulement lors de la dernière réclamation)

*Preuves de paiement admissibles:*

- Chèques annulés pour les paiements des comptes d'achat ou de dépenses;
- Paiements électroniques
- Relevés bancaires
- Relevés de carte de crédit

### PAIEMENT

La SDCPR traitera la demande de remboursement et enverra un avis de paiement au bénéficiaire quand un paiement aura été effectué, lequel fera état des sommes réclamées à ce jour et du solde de la contribution (délai de 30 jours).

**Note:** La SDCPR accepte les demandes électroniques pour toutes les réclamations SAUF la réclamation finale; les documents originaux doivent être déposés ou envoyés par la poste.